

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 03 avril 2023  
-----

Délibération N°7 du 03 avril 2023

Date de convocation      **Etaient présents : (18)**  
28.03.23

Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul, Serge Planchon, Adjoint,  
Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon, Patrick  
Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain,  
Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 22

**Etaient Excusés : (5)**

Maryline Fournier ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Pascal  
Ancelot ayant donné délégation à Christine Delcroix, Agnès Corruble ayant  
donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand  
ayant donné délégation à Michel Ménager.

-----  
Secrétaire de séance : Emmanuelle Duplessis Yaha  
-----

### Budget communal

#### Liste des dépenses à imputer au 623

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager, Adjoint au Maire

Explique aux membres du Conseil que le Receveur Municipal a invité les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les dépenses imputées sur le compte 623 Publicités, publications et relations publiques du budget primitif.

Il est précisé que le budget 2023 prévoit une somme de 33.000,00 € pour cet article, au chapitre 011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix et 4 abstentions :

Que seront imputées sur le compte 623 Publicités, publications et relations publiques les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies publiques (fleurs, apéritifs, mariages, inhumations, vœux, fêtes communales, cérémonies officielle (le 08 mai, 14 juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 11 novembre...))
- Les animations et manifestations culturelles (feu d'artifice...)

- Les dépenses liées aux échanges internationaux
- Les autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

